

CAISI

1974

CONSULTATION SÉRIÉE

Secrétariat d'État

Rapport annuel
pour l'année
se terminant
le 31 mars 1974



Secrétariat
d'État

Secretary
of State

BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITE DE SHERBROOKE

CALSI

▲ 6 JAN 1975

SECRETARIAT D'ÉTAT

Rapport annuel pour l'année
se terminant le 31 mars 1974

BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Tableau des cadres supérieurs du Secrétariat d'État	2
Faits saillants	4
Affaires culturelles	6
Arts et culture	6
Aide à l'éducation	10
Expansion du bilinguisme	12
Bureau des traductions	16
Citoyenneté et civisme	21
Gestion intégrée	29
<u>Annexes</u>	
Annexe A Organigramme	30
Annexe A-1 Organismes fédéraux	31
Annexe B État des recettes et dépenses	32
Annexe C Arts et culture Subventions et contributions	33
Annexe D Programmes des langues Subventions et contributions	34
Annexe E Promotion du civisme Subventions et contributions	35
Annexe F-1 Paiements de rajustement au au titre de l'enseignement postsecondaire 1973-74	36
Annexe F-2 Paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire de 1967-68 à 1973-74	37
Annexe G Bureau des traductions	38
Annexe H Enregistrement de la Citoyenneté	39
Annexe I Personnes ayant obtenu une citoyenneté canadienne selon le pays d'allégeance antérieure et la période d'immigration	40

INTRODUCTION

Le Secrétariat d'État est chargé des questions liées aux arts et à la culture, ainsi que de la citoyenneté et du civisme, de l'expansion du bilinguisme, de l'aide et de la recherche en matière d'éducation, du protocole officiel et de la traduction. Le présent rapport expose les activités de toutes les directions du Ministère, depuis le 1er avril 1973 au 31 mars 1974.

Le portefeuille du Secrétaire d'État comprend également les conseils, sociétés, commissions et autres bureaux dont les noms figurent à l'annexe A-1, mais ces organismes publient leur propre rapport annuel.

Tableau des cadres supérieurs du Secrétariat d'État
pour l'année financière 1973-1974

Secrétaire d'État: l'honorable Hugh Faulkner

Ministre d'État: l'honorable Stanley Haidasz

Sous-secrétaire d'État: Jean Boucher

Sous-secrétaire d'État adjoint, Affaires culturelles:
Peter Roberts

Sous-secrétaire d'État adjoint, Citoyenneté:
Bernard Ostry (1)

Sous-secrétaire d'État adjoint, Gestion intégrée:
Gerald Rayner

Affaires culturelles

Directeur général, Arts et Culture: Warren Langford

Directeur général, Aide à l'éducation: Robert Lachapelle

Directeur général, Programmes de langues: Bruce Keith

Surintendant, Bureau des traductions: Paul Larose

Citoyenneté

Directeur général, Opérations: Maurice Héroux

Directeur général, Élaboration des programmes:
Stuart Goodings (2)

Directeur général, Planification à long terme: Jan Loubser

Registraire, Citoyenneté canadienne: Robert Nichols

Directeur régional, région du Pacifique: Max Beck

Directeur régional, Prairies: Ferd Ewald

(1) M. Bernard Ostry a été nommé au poste de secrétaire général des Musées nationaux en janvier 1974.

(2) M. Goodings a remplacé M. Michael McCabe, nommé président de la Coordination (Propositions et Recherche) à la Société centrale d'hypothèque et de logement.

Directeur régional, Ontario: George Cromb

Directeur régional, Québec: Pierre Emond

Directeur régional, provinces de l'Atlantique:
Frank Glasgow

Gestion intégrée

Directeur général, Services de gestion: Gérald Lahaie

Directeur général, Administration du personnel:
Ronald Gould

Directeur, Contentieux: Lewis Levy

Directeur, Services d'information: Guy Caron

FAITS SAILLANTS

Diverses mesures prises au cours de l'année considérée, visaient à unifier les programmes et les activités du Ministère. Les directions et les divisions ont été restructurées et une révision profonde des systèmes de gestion a été entreprise. (L'organigramme de l'annexe A présente les changements adoptés.)

Le Secrétariat d'État est maintenant divisé en trois secteurs principaux: Affaires culturelles, Citoyenneté et Gestion intégrée, ayant chacun à leur tête un sous-secrétaire adjoint. Les programmes ministériels de services destinés aux clients, dont la liste apparaît dans le budget des dépenses (Livre bleu), sont assumés, suivant leur objet, par le secteur des Affaires culturelles ou par celui de la Citoyenneté. Dans le Livre bleu, le secteur de la Gestion intégrée a par ailleurs été incorporé, de même que les cabinets du secrétaire d'État et du sous-secrétaire, au Programme de l'administration, dont il constitue le principal poste de dépenses. Ce secteur apporte aide et conseils pour tout ce qui touche à l'administration du Ministère et dispense des services de gestion spécialisés à tous les paliers ministériels.

Le mode de fonctionnement du Secrétariat d'État en dehors de la région de la capitale nationale a également été modifié. Ainsi, de hauts fonctionnaires ont été nommés aux postes nouvellement créés de directeur régional pour chacune des régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique. Ces bureaux régionaux se trouvent respectivement à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Leur administration relève du secteur de la Citoyenneté, car leurs activités s'exercent principalement dans ce domaine. S'il y a lieu les bureaux régionaux et de districts répondent également aux besoins de la population qu'ils desservent relativement aux autres programmes du Secrétariat.

Suite à l'implantation de succursales à Québec, Barrie, Brampton, Thunder Bay et Kelowna, les services d'enregistrement de la Citoyenneté sont maintenant dispensés à la grandeur du pays. Deux bureaux de quartier et une équipe mobile ont également été créés à Toronto, dans le cadre d'un programme d'expansion des services et des renseignements à l'extérieur du principal tribunal de la citoyenneté.

Le Programme féminin, issu du Programme sur des organisations de citoyens, a été mis sur pied à l'intérieur du secteur de la Citoyenneté dans le but d'aider techniquement et financièrement les Canadiennes à participer à la vie d'une société fondée sur l'égalité des sexes.

Le programme accéléré d'élargissement des services a reçu la sanction du Cabinet en janvier 1974; grâce à lui, d'ici cinq ans, de nombreuses collectivités bénéficieront du service national de radiodiffusion. Ce programme est le fruit des efforts conjoints de la Direction des arts et de la culture, de la Société Radio-Canada et de quelques autres ministères. Sa mise en oeuvre permettra d'offrir les services de radiodiffusion dans l'une ou l'autre langue officielle, ou dans ces deux langues, à toutes les collectivités du pays comptant 500 âmes ou plus.

Cinq nouveaux centres linguistiques ont été établis depuis un an au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan et ont profité d'une aide spéciale de la Direction du programme des langues.

AFFAIRES CULTURELLES

Le secteur des Affaires culturelles est responsable de l'administration des programmes suivants: Arts et culture, Aide à l'éducation, Expansion du bilinguisme, Bureau des traducteurs.

ARTS ET CULTURE

Le programme des arts et de la culture vise en premier lieu à fournir conseils et appui au Secrétaire d'État en ce qui concerne l'élaboration des politiques et des programmes permettant d'atteindre les objectifs artistiques et culturels nationaux et d'encourager une collaboration fructueuse entre les organismes culturels fédéraux dans la poursuite de ces objectifs.

Les sommes consacrées au programme en 1973-1974 ont totalisé 4.2 millions de dollars; sur ce montant 2.3 millions de dollars ont été versés en subventions et en contributions (voir annexe C).

Radiodiffusion

La Direction des arts et de la culture fournit aide et conseils au Secrétaire d'État en ce qui a trait à l'élaboration et à l'évaluation des politiques en matière de radiodiffusion, dont la responsabilité incombe au ministre, aux termes de l'article 4 de la Loi sur le Secrétariat d'État et des parties I et III de la Loi sur la radiodiffusion. Le Secrétariat d'État rend compte au Parlement de l'activité de la Société Radio-Canada, qui assure le service de radiodiffusion national.

Au cours de l'année financière 1973-1974, les agents de la direction ont collaboré avec leurs collègues de Radio-Canada et d'autres ministères à l'élaboration du programme accéléré d'élargissement des services approuvé par le Cabinet en janvier 1974. La direction a par la suite continué à travailler en étroite collaboration avec la Société Radio-Canada pour la mise en oeuvre du programme; celui-ci vise à étendre d'ici cinq ans les services de radiodiffusion dans l'une ou l'autre langue officielle, ou dans ces deux langues, à toutes les collectivités du pays comptant 500 âmes ou plus.

Suite aux recommandations du comité permanent de la Chambre des Communes chargé de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, la direction assure la présidence d'un comité interministériel qui a pour mission d'étudier les questions se rapportant à la radiodiffusion multilingue et de

proposer les éléments d'une politique qui tendra à favoriser cette radiodiffusion et à en améliorer la qualité, particulièrement en ce qui touche le service national de radiodiffusion, sans pour autant porter atteinte à la situation des deux langues officielles du Canada.

Cinéma

Dans la première phase de sa mise en oeuvre, la politique fédérale du film, annoncée en juillet 1972, tendait essentiellement à coordonner entre elles les activités des cinq organismes fédéraux s'occupant de la production et de la distribution des oeuvres cinématographiques: Office national du film, Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, Radio-Canada, Archives publiques, Conseil des arts du Canada, et à les ajuster à celles du secteur privé. À cette fin, un Comité consultatif du film a été créé et a préparé un rapport à l'étude, en vue de proposer des lignes de conduite au Secrétaire d'État et au gouvernement. On insiste plus particulièrement sur l'amélioration du réseau de distribution et de présentation des oeuvres cinématographiques canadiennes, afin d'améliorer leurs chances de rivaliser sur le marché national avec les films étrangers.

On a entrepris en 1973 une étude rétrospective des cinq dernières années de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne en vue d'examiner l'efficacité des investissements du gouvernement fédéral dans l'industrie des longs métrages et d'envisager des changements appropriés du mandat de la Société.

La direction est chargée de l'administration des accords de coproduction avec la France et l'Italie; on prépare actuellement des ententes semblables avec plusieurs autres pays. Depuis un an on a ratifié un accord de coproduction avec la France et quatre films ont été produits en collaboration avec ce pays.

Le Bureau des festivals du film coordonne et administre la participation des films canadiens à des festivals nationaux et internationaux. Il doit de plus s'employer à concevoir des méthodes efficaces de promotion, de publicité et de diffusion du cinéma canadien au pays comme à l'étranger. Cette année, on a lancé un nouveau programme destiné à venir en aide aux festivals canadiens du film afin de promouvoir les films canadiens au pays même. Beaucoup de travail préparatif a été réalisé pour la participation du Canada au Festival international du film de Cannes, qui a lieu chaque année en mai, ainsi qu'au festival de Sorrente, en Italie, à l'automne 1974.

Musées et arts plastiques

La direction générale s'est appliquée au cours de l'année à faciliter l'élaboration de la politique des Musées nationaux, annoncée par le secrétaire d'État en 1972, en collaboration avec la Corporation des Musées nationaux et d'autres organismes fédéraux intéressés.

On a continué de travailler à la mise au point d'une loi visant à établir des mesures de contrôle de l'exportation et de l'importation du patrimoine culturel.

La direction générale a collaboré avec la Corporation des Musées nationaux dans l'achat et le rapatriement de la célèbre collection Speyer de pièces ethnographiques amérindiennes, qui se trouvait en République fédérale allemande et qui fait maintenant partie de la collection du musée national de l'Homme.

Arts d'interprétation

Le Cabinet ayant approuvé en décembre 1973 un programme d'aide, accrue aux Arts d'interprétation au Canada, le Secrétaire d'État a annoncé en mars 1974, que son ministère accorderait des subventions à un certain nombre d'organismes oeuvrant dans le domaine des arts d'interprétation et admissibles selon les critères établis dans le cadre du programme, pour les aider à acquérir, construire ou rénover des installations.

Edition et droits d'auteur

On a continué à collaborer étroitement avec l'industrie du livre et des périodiques et le ministère de l'Industrie et du Commerce et le Conseil des arts du Canada, pour élaborer des propositions de politique aux termes desquelles le gouvernement fédéral prendrait des mesures appropriées pour aider les livres et périodiques du Canada à concurrencer sur le marché canadien les publications d'origine étrangère.

On a achevé pendant l'année des études spéciales sur les industries du disque et de l'édition brochée à très grand tirage.

Protocole officiel et événements spéciaux

La Direction des arts et de la culture est chargée d'administrer le protocole et les cérémonies officielles ainsi que de planifier et d'organiser la participation fédérale à certaines manifestations spéciales d'importance nationale,

comme par exemple les célébrations marquant le centenaire de l'entrée des provinces dans la Confédération.

Au cours de l'année 1973-1974, la direction générale a coordonné la participation du gouvernement fédéral aux célébrations du centenaire de l'Île-du-Prince-Édouard et à celles qui sont prévues pour le 25e anniversaire du rattachement de Terre-Neuve au Canada; les dispositions relatives aux visites que Sa Majesté la Reine a faites au Canada cette année-là; et l'installation du nouveau Gouverneur général. Elle a organisé et réalisé Festival Canada, manifestation qui a lieu chaque année dans la région de la capitale nationale pendant tout le mois de juillet, dans le cadre de la fête nationale du Canada.

AIDE À L'ÉDUCATION

Au cours de l'année, les activités de la Direction de l'aide à l'éducation et de la Direction de recherche et de liaison en matière d'éducation ont été réunies en une Direction générale de l'aide à l'éducation. Cette direction générale a conservé l'administration des paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire et, de plus, a assumé la charge de l'élaboration concertée, de la mise en oeuvre de la formulation et de la révision des politiques et programmes fédéraux ayant trait à l'éducation. La Direction générale de l'aide à l'éducation a également reçu la responsabilité fonctionnelle des communications entre les administrations fédérale et provinciales, et entre le gouvernement fédéral et les maisons d'enseignement postsecondaire, sur des questions d'éducation pour lesquelles il n'est pas prévu de mécanisme particulier de communication.

Les principales activités de la Direction de l'aide à l'éducation au cours de l'année 1973-1974, se sont concentrées sur l'élaboration d'un programme complet de révision des activités du fédéral en matière d'éducation et sur l'établissement de formules appropriées de liaison. La Direction générale de l'aide à l'éducation a également collaboré avec des représentants du ministère des Affaires extérieures et du Conseil des ministres de l'éducation du Canada, pour coordonner la participation du Canada à l'étude des politiques en matière d'éducation au Canada que doit effectuer l'Organisation de coopération et de développement économiques. La première phase de cette étude comporte la préparation de rapports régionaux par les administrations provinciales et d'un rapport par le gouvernement fédéral. La Direction générale de l'aide à l'éducation a été chargée de préparer le rapport fédéral en collaboration avec d'autres ministères et organismes.

Paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire

Ces paiements sont prévus à la partie VI de la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces qui a remplacé la Loi de 1967 sur les mêmes arrangements. Aux termes de la Loi de 1967, une province recevait pour l'année 1967-68 un transfert de fonds égal au plus élevé des deux montants suivants: \$15 par habitant de la province ou 50% des dépenses de fonctionnement admissibles prévues pour l'enseignement postsecondaire dans la province. Pour les années suivantes, les provinces pour lesquelles s'appliquait la formule des 50% ont conservé leur droit aux transferts calculés d'après cette méthode, tandis que les provinces auxquelles s'appliquait le régime du paiement

par tête (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick) devaient jouir d'une augmentation annuelle du transfert en proportion de la hausse des dépenses de fonctionnement admissibles prévues pour l'enseignement postsecondaire dans toutes les provinces réunies, et ce, jusqu'à ce que l'autre formule leur donne droit à des sommes plus élevées.

La partie VI de la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, maintient les deux formules de base pour le calcul de ces paiements, mais fixe une limite annuelle de 15% au taux d'accroissement de la contribution fédérale totale. La Loi de 1972, prévoyait au départ que les paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire se poursuivraient pendant les années financières se terminant en 1973 et en 1974. En décembre 1973, les dispositions de la partie VI de la Loi ont été prolongées sans modification pour une autre période de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 1977.

Le transfert de fonds aux provinces pour l'enseignement postsecondaire comporte deux volets: une réduction du revenu fédéral au titre de l'enseignement postsecondaire destinée à porter le transfert total pour chaque province au montant auquel elle a droit aux termes de la partie VI de la Loi. Alors que les paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire sont calculés et versés aux provinces par le Secrétariat d'Etat, c'est le ministère des Finances qui applique les dispositions concernant la réduction du revenu fédéral et les paiements de péréquation et de revenu garantie qui s'y rapportent.

Au cours de l'année 1973-1974, les provinces ont reçu \$485,140,525 en paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire. Ce montant comprend des avances de \$464,700,995 à l'égard de l'année 1973-1974 (voir annexe F-1), des défalcations s'élevant à \$4,860,841 pour les années précédentes et des paiements additionnels de \$25,300,370 à valoir sur les avances des années précédentes.

Les paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire versés à chaque province depuis 1967-1968 sont présentés à l'annexe F-2.

EXPANSION DU BILINGUISME

La Direction des programmes de langues est chargée de l'élaboration et de l'administration d'un certain nombre de programmes concernant les langues officielles qui constituent, pour une large part, la réponse du gouvernement canadien aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ils sont destinés à promouvoir l'apprentissage et l'usage des langues officielles dans la société canadienne et à assurer leur égalité et leur statut.

On a donc élaboré des programmes pour atteindre les objectifs suivants: donner aux Canadiens qui font partie du groupe majoritaire de langue officielle dans chaque province de plus grandes possibilités d'apprendre l'autre langue officielle; offrir aux Canadiens du groupe minoritaire de langue officielle dans chaque province la possibilité de s'instruire dans leur propre langue; encourager, dans la mesure du possible, l'utilisation des deux langues officielles au sein des administrations provinciales et municipales; encourager les organismes et établissements du secteur privé à utiliser les deux langues officielles dans leurs activités; encourager l'adoption de meilleures méthodes d'acquisition et d'usage des langues officielles et participer à leur élaboration; collaborer avec d'autres pays ainsi qu'avec des organismes internationaux dans l'étude de questions ayant trait au bilinguisme institutionnel et individuel. L'administration des programmes est confiée à trois divisions: la Division des relations fédérales-provinciales, la Division du secteur privé et la Division de l'aide à la didactique des langues.

Division des relations fédérales-provinciales

En vertu du programme de bilinguisme dans l'enseignement aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire (universités non comprises), les provinces ont reçu en 1973-1974 une aide fédérale de \$71,398,000 sous forme de paiements selon une certaine formule afin de promouvoir l'enseignement de la langue seconde et l'éducation dans la langue de la minorité (l'anglais au Québec et le français ailleurs au Canada). En tout, 21 établissements d'enseignement étaient admissibles à des subventions à titre d'établissements d'enseignement postsecondaire dans la langue de la minorité. Ces subventions se répartissaient comme suit entre les provinces: Nouvelle-Écosse, une; Nouveau-Brunswick, quatre; Québec, trois; Ontario, dix; Manitoba, deux; Alberta, une.

Une aide financière spéciale a été accordée pour l'établissement de cinq centres de formation linguistique,

soit deux au Manitoba et un dans chacune des provinces du Nouveau-Brunswick, d'Ontario et de Saskatchewan. En outre, on a continué à fournir des fonds à une importante école normale de langue française à Saint-Boniface (Manitoba).

Dans la plupart des provinces, des enseignants et des élèves ont pu bénéficier d'allocations et de bourses afin de poursuivre leurs études de langue. Au total, 2,788 enseignants ont reçu des bourses pour des cours de recyclage de courte durée destinés à améliorer leur compétence dans l'enseignement des langues. Des bourses d'étude et des allocations de déplacement ont également été offertes à des étudiants désirant se spécialiser dans l'étude de la langue seconde ou étudier dans leur première langue officielle à l'extérieur de leur province de résidence. Dans le cadre d'un projet pilote spécial, quelque 200 moniteurs de langue seconde ont étudié dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de leur province de résidence et ont en même temps aidé des professeurs de langue seconde dans des établissements d'enseignement locaux.

Afin d'encourager les provinces à mettre sur pied des projets innovateurs et expérimentaux dans l'enseignement des langues, on a instauré un programme d'aide à frais partagés pour des projets spéciaux. Parmi les projets qui ont été financés de cette façon au cours de l'année 1973-1974, mentionnons: un programme expérimental d'enseignement du français comme langue seconde dans les écoles des quatre conseils scolaires de la région de la capitale nationale; un programme visant à fournir les services de conseillers en programmes dans tout le système d'enseignement du Québec pour aider à l'enseignement du français et de l'anglais; trois projets pilotes à Terre-Neuve visant à hausser la compétence des professeurs de français; un programme expérimental destiné à introduire le français dans les premières années du primaire à Louisbourg (Nouvelle-Ecosse); un programme de préparation au niveau de la prématernelle au Nouveau-Brunswick; un projet visant à accroître l'enseignement du français à l'école Saint-Pie X de Regina (Saskatchewan); deux expériences dans l'enseignement de la langue seconde à High Prairie et à Calgary (Alberta); des mesures destinées à accroître le programme d'immersion et les classes bilingues dans le Greater Victoria School District en Colombie-Britannique; un cours d'immersion par contact au Québec, pour les professeurs de langue seconde du Manitoba; et l'introduction de cours d'immersion dans l'Ouest de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Au titre des programmes d'assistance technique au bilinguisme dans les administrations publiques, on a insisté spécialement sur les cours de langue seconde donnés aux fonctionnaires provinciaux inscrits tant aux écoles du Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique fédérale que dans les programmes provinciaux de formation linguistique subventionnés par le gouvernement fédéral. Six provinces

ont profité de cette aide: Terre-Neuve, l'Ile-du-Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et le Manitoba. En outre, le Nouveau-Brunswick a reçu l'assistance du fédéral pour la traduction de ses lois et règlements, et le Québec, pour des recherches sur le bilinguisme. Les contributions du fédéral aux termes de ces programmes se sont élevées en 1973-1974 à \$367,000 environ.

Division du secteur privé

Les programmes de cette division sont destinés à encourager un usage équitable des langues officielles dans les organismes et les établissements du secteur privé. À cette fin, on a accordé des subventions pour aider 232 associations bénévoles à payer des services d'interprétation simultanée pour leurs assemblées importantes, ainsi que les frais de traduction de certains de leurs documents de base.

On a fourni de l'assistance technique, y compris des renseignements sur les cours de langue et la traduction, à des maisons d'affaires et à des associations. La division a également continué d'offrir sa collaboration au Centre linguistique des affaires, qui regroupe quelque 40 entreprises montréalaises qui ont mis leurs ressources et leurs efforts en commun pour en arriver à un usage équitable des langues officielles.

Division de l'aide à la didactique des langues

Cette division s'efforce surtout d'encourager et d'aider des travaux dans le domaine de la pédagogie des langues. Un montant total de \$627,288 a été accordé sous forme de subventions à des établissements, des centres de recherche et des particuliers s'occupant de recherche dans le domaine des langues. On a également fait des efforts pour encourager l'application pratique des résultats de la recherche en matière de langue et l'on a entrepris des travaux visant à diffuser par tout le Canada des renseignements sur les questions de langue. De plus, des mesures ont été prises pour mettre sur pied un centre de documentation et de référence sur les questions de langue et pour établir une liaison avec des organismes et des établissements qui ont recueilli des documents sur le bilinguisme.

Cette division, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, était en outre chargée d'entretenir des rapports avec d'autres pays et des organismes internationaux pour les questions touchant le bilinguisme institutionnel et individuel.

La division a également fourni une aide administrative et une collaboration technique au Conseil consultatif

des districts bilingues, qui, conformément aux exigences de la Loi sur les langues officielles, a été constitué en 1972 pour enquêter sur les régions du Canada où l'une des langues officielles est parlée par la minorité linguistique et pour soumettre au gouvernement un rapport de ses constatations et de ses recommandations au sujet de l'établissement de districts bilingues.

BUREAU DES TRADUCTIONS

Généralités

Le Bureau des traductions est l'organisme gouvernemental chargé d'assurer, dans toutes les langues, les services de traduction, d'interprétation et de terminologie nécessaires au bon fonctionnement du Parlement, du gouvernement et des corps publics qui en dépendent.

Pour remplir son rôle, le Bureau s'est donné une structure qui répartit les responsabilités opérationnelles comme suit:

1) les opérations spéciales qui regroupent les services de traduction et d'interprétation parlementaires et les services d'interprétation des conférences dans les deux langues officielles et dans les langues étrangères;

2) les opérations générales qui assurent les services de traduction pour la grande majorité des ministères et regroupent trois divisions: la division scientifique et technique, la division socio-économique, la division de la traduction générale et juridique;

3) les opérations régionales qui assurent les services de traduction anglais-français, français-anglais à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Elles incluent aussi la division de la Défense nationale, les services de traduction multilingue et la traduction à forfait;

4) la recherche et le perfectionnement qui est responsable de la recherche terminologique et linguistique ainsi que de la formation et du perfectionnement du personnel.

Au 31 mars 1974, le Bureau des traductions comptait 1306 employés: 735 traducteurs, 368 employés de soutien et 203 boursiers inscrits au programme de formation universitaire.

La production totale des services de traduction du Bureau est passée de 134,119,431 mots en 1972-1973 à 173,334,742 mots en 1973-1974, soit une augmentation de 29 p. 100. Les traductions effectuées par le Bureau lui-même ont augmenté de 113,556,754 mots en 1972-1973 à 142,322,019 en 1973-1974, soit une augmentation de 25 p. 100. La traduction à forfait a augmenté de 50 p. 100 passant de 20,562,677 mots en 1972-1973 à 31,012,723 mots en 1973-1974.

Le nombre de jours-hommes consacré à l'interprétation est passé de 5,765 en 1972-1973 à 7,170 jours-hommes en 1973-1974, soit une augmentation de quelque 24 p. 100.

Les opérations spéciales

La Direction partage le temps de son personnel entre deux des grandes activités du Bureau: la traduction et l'interprétation. Les deux tiers de son activité sont réservés aux travaux du Parlement. Pendant l'année financière 1973-1974, l'activité parlementaire s'est accrue d'environ 25 p. 100 par rapport à l'année précédente mais a donné lieu à de nombreux arrêts et reprises. Les structures de la direction se sont consolidées au cours de 1973-1974 par la création d'une division des Conférences.

Traductions parlementaires - Les Débats ont porté leur production à 13,505,327 mots, soit 37 p. 100 de plus que l'année précédente.

À la section des Comités (documents) la production interne s'est élevée à 2,786,045 mots traduits et elle a dû recourir aux contrats pour un total de 644,694 mots.

Les traducteurs-interprètes des Comités de la Chambre des Communes ont produit 7,966,919 mots, soit un retour au niveau de l'année 1971-1972.

Interprétation parlementaire - La hausse du nombre de jours-interprètes est parallèle à la hausse de la traduction et est passée de 1,650 jours-interprètes en 1972-1973 à 2,015 en 1973-1974.

Conférences - L'activité des Conférences en langues officielles a augmenté d'environ 37 p. 100 par rapport à l'année précédente pour atteindre le chiffre de 3,880 jours-interprètes à comparer à 2,846 en 1972-1973. Le service des conférences a eu recours aux services contractuels dans une proportion de 27 p. 100.

Du côté des conférences multilingues, l'activité représentée par 1,275 jours-interprètes, n'a guère progressé par rapport à 1972-1973; 80 p. 100 du travail s'exécute à contrat.

Avec un total de 5,155 jours-interprètes, l'activité des Conférences a représenté plus du double de l'activité de l'interprétation parlementaire.

Les opérations générales

La Direction des opérations générales comprend depuis janvier 1974 trois divisions regroupant tous les services de traduction des clients situés dans la région de la capitale nationale à l'exception de deux sections de la Défense nationale.

Les clients ont de moins en moins envoyé de travaux faciles ou répétitifs mais plutôt des travaux plus techniques et plus difficiles. La demande a augmenté d'environ 20 p. 100; une partie de l'augmentation a été absorbée par le personnel du Bureau (environ 8 p. 100) et le reste par les traducteurs contractuels. Les sections ont consacré plus de temps à collaborer avec les services de bilinguisme des ministères en révisant ou contrôlant des textes traduits ou rédigés par leur personnel ou en participant à du travail de terminologie. La qualité a fait certains progrès même si le niveau moyen d'expérience diminue, si les tâches faciles sont progressivement remplacées par des travaux plus difficiles et si les délais ont tendance à diminuer.

En 1973-1974, les services de traduction qui desservent les ministères à vocation scientifique et technique ont traduit 26,230,721 mots et ont fait traduire à forfait 6,244,578 mots. La division qui dessert les ministères à vocation socio-économique a traduit 33,245,567 mots et a fait traduire à forfait 4,883,536 mots. Celle qui s'occupe de la traduction générale et juridique a traduit 21,511,886 mots et a fait traduire à forfait 1,757,960 mots. La traduction du français à l'anglais représente 15 p. 100 de ces chiffres et s'établit à 14,384,318 mots. La production totale de traduction des opérations générales en 1973-1974 était de 93,874,248 mots.

Les opérations régionales

En 1972-1973 il y eut un essai de consolidation au niveau des opérations régionales. Cet effort s'est soldé en 1973-1974 par la création de la Direction des opérations régionales. Elle est née du démembrement partiel de la Direction de l'administration de même que du démembrement partiel de la direction des Opérations générales. Les activités de la nouvelle direction s'exerçaient de Lahr, Allemagne à Chilliwack, Colombie-Britannique. Sa production de traduction pour 1973-1974 se chiffrait à 35,751,301 mots traduits de l'anglais au français et du français à l'anglais; la majeure partie, 21,257,784 mots, était attribuable à la division de la Défense nationale. Dans cette division un effort spécial a porté sur la traduction de manuels techniques; le résultat est que les forces canadiennes ont maintenant à leur disposition dans les deux langues officielles, 304 manuels et 495 publications diverses.

La section des Contrats a continué d'assumer le service de dépannage lorsqu'un texte ne peut être traduit dans aucune des sections opérationnelles du Bureau par suite du délai imparti par le ministère-client ou de la complexité du texte en question (ou des deux à la fois). En 1973-1974, les quelque 350 traducteurs-pigistes ont traduit un total de 17,442,465 mots de l'anglais au français et du français à

l'anglais par rapport à 8,630,477 mots en 1972-1973, soit une augmentation de plus de 100 p. 100.

La division des services multilingues - La demande de traduction de textes techniques et scientifiques rédigés en une langue autre que l'anglais ou le français a connu une augmentation appréciable. La production totale de traduction de la division a été de 18,167,987 mots en 1973-1974 par rapport à 15,432,106 mots en 1972-1973, soit une augmentation de 18 p. 100. De ce total, la division a fait traduire à forfait 13,570,258 mots en 1973-1974 par rapport à 11,932,200 mots en 1972-1973, soit une augmentation de 13 p. 100.

Un programme d'échange de traducteurs avec l'Allemagne a été lancé avec succès. Le personnel de la division a assuré des services de traduction et d'interprétation en une ou plusieurs langues étrangères lors de conférences internationales.

La recherche et le perfectionnement

La recherche terminologique et linguistique - La division a continué à diffuser son bulletin mensuel, l'Actualité terminologique, qui en janvier 1974 entreprenait sa septième année de publication atteignant un tirage mensuel de 1,500 exemplaires. Elle a publié cinq bulletins de terminologie, a fait imprimer 1,000 exemplaires de chacun et en a distribué 4,317.

La Division a continué sa collaboration avec le Conseil international de la langue française et a fait l'examen de lexiques bilingues soumis par des conseillers en bilinguisme.

L'une des tâches principales qui retient l'attention de la division est l'automatisation de l'information terminologique. Au cours de l'année, un comité a été chargé d'étudier la question et certains de ses membres se sont rendus à l'Office fédéral des langues de l'Allemagne de l'Ouest, à la Banque de terminologie de l'Université de Montréal et à l'Office de la langue française du Québec afin de se renseigner sur les systèmes informatiques existants.

La formation et le perfectionnement - La section du perfectionnement a poursuivi au cours de l'année 1973-1974 l'étude et la mise au point de programmes de perfectionnement à l'intention des traducteurs et des réviseurs. Un effectif de réviseurs d'expérience a assuré la formation pratique et individuelle des apprentis réviseurs choisis par voie de concours.

Dans le cadre d'un programme de stages pratiques de perfectionnement à l'étranger, cinq jeunes traducteurs du Bureau

ont été affectés pour une période de six mois, à compter du 1er janvier 1974, à des services de traduction-rédaction attachés à divers ministères ou administrations du gouvernement français, à Paris.

Dans le cadre du Programme de formation universitaire en traduction, institué en 1968, la Section a consacré une partie importante de ses activités à la spécialisation en traduction aux universités Laurentienne, Laval, de Montréal, de Moncton d'Ottawa et du Québec à Trois-Rivières.

En mai 1973, le Bureau a accueilli 52 diplômés dans ses sections. Au début de l'année universitaire, en septembre 1973, 77 nouveaux boursiers (y compris 10 candidats à la maîtrise en traduction scientifique) ont été recrutés dans le cadre du programme. Le total des étudiants en traduction subventionnés par le gouvernement fédéral est actuellement de 203.

Au cours de l'année, la section a accueilli quelques coopérants militaires français recrutés dans le cadre de l'Accord culturel France-Canada. Après quelques semaines passées dans la section de formation ces coopérants ont été affectés comme traducteurs au sein des diverses sections du Bureau des traductions pour une période maximum de quatorze mois.

CITOYENNETÉ ET CIVISME

Objectifs

Promouvoir le civisme au Canada et coordonner l'élaboration de lignes de conduite et politiques nationales touchant la citoyenneté.

Sous-objectifs

Faciliter l'acquisition de la citoyenneté canadienne et encourager les personnes admissibles à acquérir et à conserver cette citoyenneté.

Promouvoir la reconnaissance et le respect des différences ethniques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans une société canadienne pluraliste.

Encourager et aider les organismes bénévoles à faire participer les citoyens et en particulier aider les autochtones à contribuer à part entière à l'édification de la société canadienne.

Promouvoir l'épanouissement des groupes ethno-culturels désirant sauvegarder leur patrimoine culturel et encourager les autres Canadiens à les comprendre et à les apprécier.

Renforcer l'identité et l'unité canadiennes.

Les trois principales divisions du secteur ont oeuvré dans le sens de ces objectifs en 1973-1974: ce sont la Division de la planification à long terme, la Division de l'élaboration des programmes et celle de l'exécution des programmes. Vers la fin de l'année financière, on a confié au secteur de la gestion intégrée certaines fonctions de la Division de la planification à long terme et formé le projet d'une nouvelle répartition des attributions du bureau principal pour 1974-1975. On trouvera à l'annexe E la liste des subventions et contributions autorisées au titre des programmes de citoyenneté et de civisme.

Planification à long terme

Cette Division était chargée de la planification à long terme. Elle a déterminé les secteurs névralgiques de la collectivité et élaboré des lignes de conduite susceptibles de contribuer à la solution des problèmes observés. Il incombe en outre à la Division d'évaluer l'efficacité des programmes mis en oeuvre. Au cours de l'année 1973-1974, elle a

été appelée à élaborer et à formuler des lignes de conduite en ce qui a trait aux jeunes, aux autochtones et à la participation des citoyens.

Élaboration des programmes

Dans le cadre de la politique générale et de la planification déterminées par la Division de la planification à long terme, la Division de l'élaboration des programmes était chargée d'élaborer, de modifier, de coordonner et de gérer les programmes visant à atteindre les principaux objectifs du Secteur de la citoyenneté et du civisme.

C'est ainsi que le personnel de la Division de l'élaboration des programmes a donné des conseils et fourni de l'aide technique aux agents chargés d'appliquer ces programmes et assurer la liaison avec des organismes bénévoles nationaux et d'autres ministères fédéraux.

Exécution des programmes

La Division de l'exécution des programmes a dirigé l'activité de la direction sur le plan local, centralisé les demandes de subventions et leur paiement et proposé de modifier des programmes après évaluation des besoins des collectivités.

Pour s'assurer qu'on tient pleinement compte des priorités régionales dans l'élaboration et l'exécution des programmes et pour améliorer les opérations du ministère sur le plan local, on a consolidé et renforcé l'organisation locale du ministère.

À cette fin, les cinq directions régionales ont été créées, pour desservir les territoires suivants: la région du Pacifique (Colombie-Britannique et Yukon); la région des Prairies (Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest); l'Ontario; le Québec; et la région de l'Atlantique (Ile-du-Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve).

Programmes relatifs à la citoyenneté et au civisme

Les citoyens autochtones

Ce programme a aidé la population autochtone du Canada à préserver et à développer sa culture et son identité tout en contribuant à part entière à l'édification de la société canadienne. Il comprenait le financement de base des associations provinciales, territoriales et nationales d'In-

diens, de Métis et d'Inuits ainsi que de centres urbains d'accueil pour autochtones et des subventions à l'intention des groupes autochtones.

Programme du multiculturalisme

Ce programme a dispensé un certain nombre d'activités visant à promouvoir l'épanouissement d'une société où toutes les personnes et tous les groupes ont la même chance de développer et d'exprimer leur identité culturelle comme membres à part entière de la vie canadienne. Dans le cadre de ce programme, des subventions ont été accordées aux groupes ethniques, aux associations d'immigrants et aux autres groupes dont l'orientation correspond aux objectifs du programme du multiculturalisme; des recherches ont été effectuées au sujet de l'histoire des divers groupes culturels qui composent la population du Canada, et de l'utilisation, par les Canadiens, de langues autres que les officielles; des centres multiculturels ont reçu un appui pécuniaire visant à faciliter les rencontres et les échanges entre groupes; le programme relatif aux professeurs invités a encouragé les études ethniques; on a aidé à la fabrication d'organes didactiques afin de promouvoir l'apprentissage de langues non officielles; des ouvrages relatifs à l'histoire de différentes ethnies ont été rédigés et des subventions accordées au théâtre, à la littérature, à l'artisanat, à l'art populaire, etc. des groupes culturels par le biais d'un nouveau programme, celui des identités canadiennes; des échanges de vues avec des groupes ethnoculturels ont eu lieu régulièrement, surtout par l'intermédiaire du conseil consultatif canadien du multiculturalisme; le programme comportait également la coordination de l'activité des organismes culturels du gouvernement fédéral, dans le domaine du multiculturalisme.

Droits de l'homme et compréhension entre les groupes ethniques

Dans le cadre de ce programme, des subventions ont été accordées aux associations pour les droits de l'homme et la liberté civile, ainsi qu'aux programmes éducatifs qui encouragent la compréhension des droits de l'homme d'un bout à l'autre du pays; ce programme assurait également la collaboration avec les Nations Unies dans ce domaine.

Associations de citoyens

Ce programme a pour but de renforcer le secteur bénévole en vue de permettre aux citoyens de participer plus activement aux décisions qui influent sur la qualité de leur vie. Une aide financière et technique a été accordée à une grande variété d'organisations de citoyens, et plus particu-

lièrement aux groupes de citoyens à faible revenu ou autrement défavorisés.

Promotion du civisme

Ce groupe a été chargé de l'élaboration de programmes visant à encourager les immigrants admissibles à acquérir la citoyenneté canadienne et à promouvoir un sentiment de solidarité et d'identité canadiennes en contribuant au renforcement des liens susceptibles d'unir les éléments disparates de notre société. Il a également été chargé d'étudier les moyens d'améliorer les communications entre les citoyens et entre ces derniers et le gouvernement, afin de renforcer l'unité et la solidarité canadiennes.

Programmes féminins

Ce programme vise à promouvoir le plein épanouissement de la femme à titre de citoyenne dans une société fondée sur l'égalité des chances pour les deux sexes. C'est ainsi qu'un appui financier et technique a été accordé à des organismes féminins aux fins de leurs travaux spéciaux et de leurs activités permanentes visant à améliorer la situation de la femme et à la faire participer pleinement à la vie canadienne. On a également aidé à la création de nouveaux groupes qui partagent ces objectifs. Le programme vise en outre à faire connaître et comprendre par tous les citoyens les mesures nécessaires pour promouvoir une pleine participation des femmes à la vie canadienne.

Groupe de la participation de la jeunesse

Le Groupe de la participation de la jeunesse a été chargé d'élaborer des politiques et des programmes destinés à promouvoir une participation profonde et active des jeunes Canadiens à la société du Canada. C'est ainsi que le groupe a aidé à coordonner la planification des programmes touchant la jeunesse en communiquant régulièrement avec des ministères fédéraux et provinciaux et des organismes de jeunes situés aux quatre coins du pays. Il a agi en outre, à titre de secrétariat canadien du programme du Commonwealth relatif à la jeunesse.

Voyages-Échanges

Il s'agit d'un programme de voyages en groupes dont le but est de favoriser l'unité nationale et d'aider les Canadiens à mieux connaître le Canada en rencontrant des gens d'autres régions et en visitant d'autres parties du pays. La priorité a été accordée aux groupes qui sont socialement, culturel-

lement ou géographiquement isolés ou qui n'ont jamais eu la possibilité de voyager. Outre le programme national, il existait un autre, plus limité, de voyages internationaux et un troisième, le programme des Jeunes Voyageurs, qui est administré en collaboration avec les provinces et destiné aux élèves des écoles secondaires.

Auberges

Le programme estival des Auberges, instauré en 1971, met des fonds à la disposition de groupements formés au sein des collectivités locales, pour leur permettre d'ouvrir des auberges de jeunesse et de dispenser des services d'information et de référence à l'intention de la jeunesse itinérante. En 1973, 128 auberges et six centres d'information étaient en activité aux quatre coins du pays.

Perspectives-Jeunesse

Egalement créé en 1971, le programme Perspectives-Jeunesse a été conçu en vue de procurer aux étudiants, pendant l'été, une activité intéressante qui leur permette en même temps de contribuer au mieux-être de leur collectivité. A ce titre, on a affecté, en 1973, un montant total de \$35,319,000 à 4,337 projets qui ont occupé 14,382 personnes. Au mois de décembre 1973, le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration prenait charge du programme Perspectives-Jeunesse.

Groupes minoritaires de langue officielle

Au cours de l'année, la tâche d'administrer les activités relatives groupes minoritaires de langue officielle (ce qu'on appelait jusqu'en septembre 1973 le Programme de langue socio-culturel), dont était chargé jusqu'à maintenant le Secteur des affaires culturelles, a été confiée au Secteur de la citoyenneté et du civisme, car le personnel s'occupant de ces activités doit travailler en collaboration étroite avec l'équipe affectée aux autres activités relatives à la citoyenneté et au civisme et faire appel aux mêmes connaissances techniques.

Le Programme des groupes minoritaires de langue officielle a pour objectifs d'intensifier et de promouvoir le développement culturel et linguistique des minorités de langue officielle, de favoriser une meilleure compréhension entre les deux collectivités de langue officielle à travers le pays et mettre en oeuvre des programmes axés sur la collaboration entre les deux groupes. Une révision a permis de réunir les deux anciens programmes des "Colloques et ateliers de travail" et des "Projets spéciaux et nationaux" et leur

Donner le titre "Relations francophone-anglophone" et repenser en entier le programme "Projets spéciaux et nationaux". Le Programme des groupes minoritaires de langue officielle regroupait donc huit sous-programmes.

Soutien aux associations provinciales

Dans le cadre de ce sous-programme, des subventions de soutien ont été accordées aux associations qui, dans leur province, représentaient un large secteur de la minorité de langue officielle. Ces subventions permettent aux associations de défrayer en partie leur coût de fonctionnement général, de secrétariat permanent et de coordination provinciale et sont distinctes de celles qui sont accordées au titre de projets spéciaux.

Animation sociale

Ce sous-programme, a été amorcé en vue de favoriser la participation populaire des groupes francophones et anglophones, là où ils constituent des groupements minoritaires, transformer en actes les capacités créatrices des individus qui forment ces groupes, éveiller chez eux leur fierté de posséder une part précieuse de l'héritage canadien, leur permettre d'en apprécier plus positivement les valeurs propres et leur communiquer un désir commun de les préserver et de les renforcer. Cette année, après quatre ans d'expérience, l'animation sociale est devenue l'un des outils de travail les plus efficace mis à la disposition des groupes minoritaires de langue officielle et ses efforts ont été orientés vers le développement socio-culturel des groupes minoritaires.

Relations francophone-anglophone

Résultant de l'amalgamation des deux anciens programmes des "Colloques et ateliers de travail" et des "Projets spéciaux et nationaux", ce sous-programme visait à aider les deux groupes minoritaires de langue officielle à vivre et à travailler ensemble, harmonieusement, pour mieux poursuivre les objectifs nationaux du pays, en fournissant au grand public des occasions de comprendre et d'accepter le double fait francophone et anglophone et ses conséquences dans les divers domaines d'activités nationales.

Centres culturels

Ce sous-programme accordait la priorité aux arts d'interprétation et à l'expression orale, en fournissant des ressources humaines et matérielles à certains groupes.

Des subventions ont été accordées à des organismes locaux pour des projets d'ordre culturel; les bénéficiaires devaient cependant assumer une partie des frais. Le sous-programme des centres culturels a contribué également au développement de ces groupes en permettant à leurs représentants de participer à des colloques et à des stages de formation ayant trait à leur domaine d'activité. Cette année encore, le Ministère, par son Programme des groupes minoritaires de langue officielle, a rendu cette participation possible dans les domaines de l'art dramatique, du chant choral, de la danse, du chant folklorique et de l'organisation.

Echanges culturels

Ce sous-programme comportait deux genres d'échanges: interprovinciaux et provinciaux. Au cours de l'année 1973-1974, le Ministère a apporté une aide financière à plusieurs spectacles qui ont été présentés dans tout le Canada. Ce sous-programme permettait également la distribution de films pour enfants, des tournées effectuées par des chansonniers dans des centres francophones situés dans des régions anglophones et à l'occasion, des tournées de grandes troupes de théâtre. Sur le plan provincial nous avons permis à plusieurs chansonniers locaux, à des troupes de théâtre et à des chorales d'effectuer des tournées et de se produire dans leur propre province.

Activités-Jeunesse

Ce sous-programme avait pour but de permettre à la jeune génération de contribuer, à sa façon, à l'épanouissement socio-culturel des communautés francophones et anglophones minoritaires. Des fonds ont été accordés pour faciliter le regroupement des jeunes dans une province ou région, encourager les jeunes à développer des projets selon lesquels ils pourront mieux participer à l'activité socio-communautaire de leur milieu et finalement, permettre aux organismes de jeunes d'organiser des activités qui répondent aux besoins et aux intérêts de la jeunesse.

Projets spéciaux et nationaux

Les objectifs de ce sous-programme ont été reformulés en vue d'encourager les organisations à développer des projets nouveaux qui favoriseraient une plus grande participation des groupes minoritaires de langue officielle et promouvoir les organismes nationaux qui ont pour objectif de renforcer les liens qui unissent chaque groupement provincial à ceux des autres provinces qui sont de même langue et de même culture. Des subventions ont été accordées pour des

rencontres nationales, des colloques et quelques projets pilotes ou spéciaux.

Participation internationale

En vue de permettre aux groupes minoritaires de langue officielle de jouer un rôle plus actif dans la société canadienne, le Programme a offert à un nombre limité d'animateurs au sein de ces groupes, la possibilité de participer à des stages de formation tenus à l'étranger. Au cours de l'année 1973-1974, des animateurs ont participé au stage de formation à l'Université d'été de Marly-le-Roi, au Congrès France-Canada et à diverses rencontres internationales.

Enregistrement de la citoyenneté

Au cours de l'année financière 1973-1974, 112,237 personnes ont acquis la citoyenneté canadienne, et 113,913 Canadiens ont obtenu des certificats de preuve de citoyenneté. On trouvera, aux annexes H et I, une répartition par types des certificats délivrés et l'origine des nouveaux citoyens.

L'année 1973-1974 marque l'extension aux quatre coins du Canada des services d'enregistrement de la citoyenneté. C'est ainsi qu'on a mis sur pied des bureaux régionaux à Québec, Brampton, Barrie, Thunder Bay et Kelowna, sans compter que les treize principales cours et les dix cours auxiliaires ont dû recruter du personnel supplémentaire. Un bureau de quartier servant de centre d'information et d'inscription a été créé à Toronto, dans le quartier de Kensington Market, en juillet 1973. On en a ouvert un second dans cette ville, dans le quartier de Dufferin Mall en mars 1974. De plus, une unité mobile, dont la tâche consiste à organiser des cérémonies d'inscription à l'extérieur de la principale cour de la citoyenneté, est entrée en service dans la capitale ontarienne, en octobre 1973. Ces bureaux de quartier et l'unité mobile participent à un programme d'extension des services, qu'ils dispensent le soir et en fin de semaine.

Des cérémonies de naturalisation et des réceptions ont eu lieu régulièrement dans toutes les cours, et dans plusieurs cas la collectivité y a participé avec les nouveaux citoyens et leurs familles.

En avril 1973, le gouverneur général du Canada, M. Roland Michener, a remis un certificat de citoyenneté à cinquante nouveaux canadiens, à l'occasion d'une cérémonie spéciale organisée à Kingston et à laquelle ont participé plusieurs milliers d'écoliers. À Brampton, en juin de la même année, la reine Elisabeth et le prince Philippe ont participé à des cérémonies spéciales à l'occasion desquelles ils ont présenté un certificat de citoyenneté à vingt-cinq nouveaux Canadiens.

GESTION INTÉGRÉE

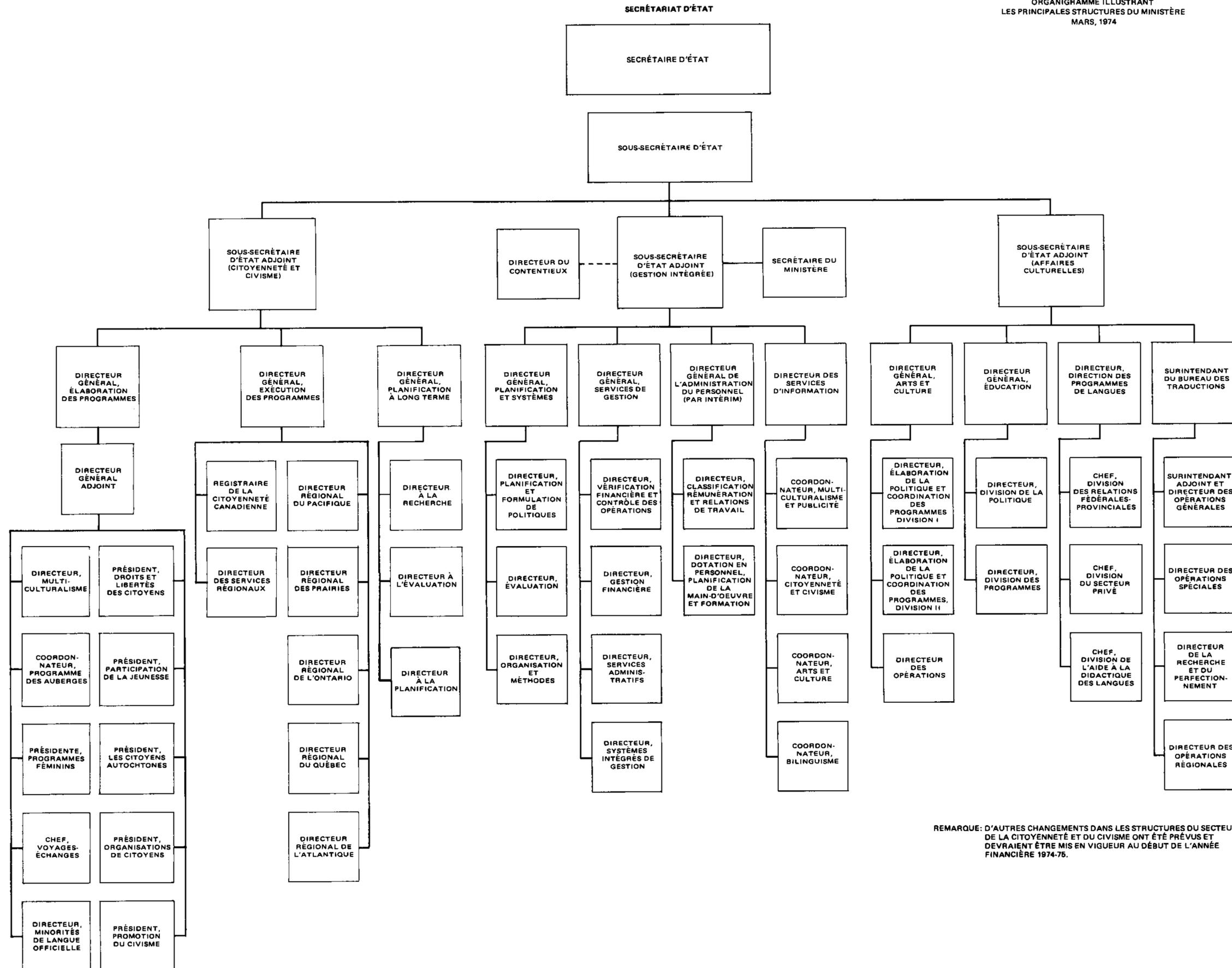
On a confié les fonctions d'administration centrale du Ministère à un sous-secrétaire adjoint à la gestion intégrée. Depuis sa nomination en septembre 1973, et après consultation du Bureau des conseillers en gestion du ministère des Approvisionnements et Services, on a pris un certain nombre de mesures pour améliorer la qualité des services existants et accroître la gamme des services de gestion offerts aux programmes d'exécution du ministère.

On a donc mis en place une nouvelle organisation afin de satisfaire aux besoins actuels et prévus des programmes du ministère, que présente en gros l'organigramme donné à l'annexe A.

Les divisions du Secteur de la gestion intégrée donnent des conseils généraux et accordent une certaine aide en ce qui a trait à la gestion du ministère dans son ensemble et dispensent des services de gestion spécialisée aux différentes sections d'exécution du ministère. Elles sont chargées de la mise au point et de la gestion de systèmes coordonnés servant à la planification ministérielle et à l'élaboration, l'analyse et à l'appréciation des politiques. De même, elles définissent des normes concernant l'exécution de fonctions, tels les services financiers, juridiques et administratifs, le contrôle des opérations, l'administration du personnel et les relations publiques.

Vers la fin de l'exercice financier, la réorganisation était déjà passablement avancée. À la même époque, on proposait de réviser un certain nombre de systèmes, surtout relativement à la gestion financière et à l'administration du personnel, et l'on commençait à déployer des efforts en ce sens.

ORGANIGRAMME ILLUSTRANT
LES PRINCIPALES STRUCTURES DU MINISTÈRE
MARS, 1974



REMARQUE: D'AUTRES CHANGEMENTS DANS LES STRUCTURES DU SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DU CIVISME ONT ÉTÉ PRÉVUS ET DEVRAIENT ÊTRE MIS EN VIGUEUR AU DÉBUT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1974-75.

ORGANISMES FÉDÉRAUX

CONSEIL DES
ARTS DU
CANADA

SOCIÉTÉ
RADIO-CANADA

SOCIÉTÉ DE
DEVELOPPEMENT
DE L'INDUSTRIE
CINÉMATOGRAPHI-
QUE CANADIENNE

COMPAGNIES
DES JEUNES
CANADIENS

CENTRE
NATIONAL
DES ARTS

OFFICE
NATIONAL
DU FILM

BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE

MUSÉES
NATIONAUX

ARCHIVES
PUBLIQUES

COMMISSION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE

COMMISSAIRE
À LA
REPRÉSENTATION

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES

Programme	Recettes 1972-	1973-	Dépenses 1972-	1973-74
Administration*	-	-	\$ 4,427,756	\$ 5,687,928
Expansion du bilinguisme	-	-	73,012,147	95,974,225
Arts et culture	-	-	8,109,361	4,288,446
Fonds national du deuxième siècle de la Colombie-Britannique	-	-	-	5,379,108
Aide à l'éducation	-	-	549,914	501,053
Paielements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire	-	-	481,097,660	485,140,525
Traduction	-	-	14,510,668	18,033,345
Promotion du civisme	-	-	21,656,858	29,224,602
Perspectives-Jeunesse**	-	-	-	-
Enregistrement de la citoyenneté	\$1,036,347	\$1,295,262	2,390,546	3,506,102
Total	\$1,036,347	\$1,295,262	\$605,754,930	\$647,735,334

* Comprend le cabinet du Secrétaire d'État, le cabinet du Ministre d'État chargé du multiculturalisme; le cabinet du sous-secrétaire d'État; les directions du Secteur de la gestion incorporée.

** Le tableau ci-dessus ne donne pas les dépenses occasionnées par les programmes de Perspectives-Jeunesse, car, au cours de l'année financière, leur gestion a été confiée au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et elles figureront dans le rapport annuel de ce ministère. Pour fins de comparaison, toutefois, signalons qu'elles se chiffrent à:

\$33,861,383 pour 1972-

\$37,893,468 pour 1973-

ARTS ET CULTURESUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONSSubventions de soutien

Ligue canadienne de la radiodiffusion	\$ 60,000
Conférence canadienne des arts	165,326
Association des artisans du Canada	25,000
Canadian Festival of Youth Orchestras	25,000
Association des musées canadiens	65,000
Ceramics '73	6,674
Trust des édifices des pères de la Confédération	425,000
Salon du Livre du Québec, Inc.	20,000
Saturday Night	100,000
World Crafts Council (Comité canadien)	22,000

Total partiel	\$ 914,000
---------------	------------

Subventions d'immobilisation

Bibliothèque Diefenbaker (Université de la Saskatchewan)	\$ 300,000
Musée des Beaux-Arts de Montréal	1,000,000

Total partiel	\$ 1,300,000
---------------	--------------

Subventions accordées à la province de l'Ile-du-Prince-Édouard pour la réalisation des projets relatifs à son centenaire	\$ 35,000
--	-----------

Contributions

Conférence canadienne des arts	\$ 14,519
--------------------------------	-----------

Total général	\$ 2,263,519
---------------	--------------

PROGRAMMES DES LANGUES
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Aide aux association bénévoles (interprétation et traduction)	\$ 724,000
Programme de bourses pour l'école de langues d'été	2,487,000
Recherche linguistique	628,000
Contributions aux provinces (bilinguisme dans l'éducation)	87,722,000
Contributions aux provinces (aide technique et financière)	367,000
Programme pour la traduction des livres	120,000
Total	<hr/> \$ 92,048,000

PROMOTION DU CIVISME
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

<u>Subventions pour la promotion du civisme</u>	<u>1973-74</u>
Voyages-Échanges	\$ 5,229,211
Participation des immigrants	2,932,905
Autochtones	9,403,633
Droits de l'homme	225,850
Participation des citoyens	1,284,718
Programme relatif aux minorités de langue officielle	2,500,000
<hr/>	
Total partiel	\$ 21,576,317
<hr/>	
<u>Contributions aux gouvernements provinciaux</u>	
Voyages-Echanges	\$ 1,385,600
Participation des immigrants	1,033,435
<hr/>	
Total partiel	\$ 2,419,035
<hr/>	
<u>Autres programmes accordant des subventions</u>	
Perspectives-Jeunesse*	-
Auberges	\$ 1,171,009
<hr/>	
Total partiel	\$ 1,171,009
<hr/>	
Total général	\$ 25,166,361
<hr/>	

* Programme confié au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (\$35,318,664.41) en 1973-74

PAIEMENTS DE RAJUSTEMENT AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMISSIBLES PRÉVUES, BAISSÉ PRÉVUE DES RECETTES FÉDÉRALES,
AVANCES AUTORISÉES POUR 1973-74, PAR PROVINCE

(en milliers de dollars)

Province	Dépenses de fonction- nement admissibles prévues	50 p. 100 de (1)	Par tête	Plus élevée de (2) ou (3)	Baisse prévue des recettes fédérales	Avances autorisées pour 1973-74
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Terre-Neuve	32,144	16,072	19,050	19,050	13,316	5,734
Île-du-Prince-Édouard	6,233	3,117	4,151	4,151	2,822	1,329
Nouvelle-Écosse	76,500	38,250	-	38,250	19,764	18,486
Nouveau-Brunswick	39,400	19,700	23,624	23,624	16,008	7,616
Québec	653,500	326,750	-	326,750	150,680	176,070
Ontario	802,877	401,439	-	401,439	247,802	153,637
Manitoba	84,722	42,361	-	42,361	24,662	17,699
Saskatchewan	77,982	38,991	-	38,991	22,551	16,440
Alberta	187,891	93,946	-	93,946	40,576	53,370
Colombie-Britannique	156,130	78,065	-	78,065	63,745	14,320
Les dix provinces	2,117,379	1,058,691		1,066,627	601,926	464,701

Col. (1): Estimation provinciales

Col. (5): Selon les estimations du ministère des Finances en juillet 1973. Ces estimations comportent les paiements de péréquation et de garantie.

PAIEMENTS DE RAJUSTEMENT AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIREDE 1967-68 À 1973-74

(en milliers de dollars)

Province	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74
Terre-Neuve	2,101	2,991	4,126	5,681	6,257	6,249	5,734
Île-du-Prince-Édouard	904	655	911	1,263	1,389	1,425	1,329
Nouveau-Brunswick	7,607	10,074	13,458	15,591	17,279	16,876	18,486
Nouvelle-Écosse	2,570	3,742	5,208	7,199	7,859	8,096	7,616
Québec	64,719	75,386	98,247	128,229	144,503	175,101	176,070
Ontario	51,311	80,562	108,506	144,420	153,203	157,735	153,637
Manitoba	7,696	10,539	12,747	17,565	19,387	18,850	17,699
Saskatchewan	12,352	10,766	13,636	15,397	16,315	13,979	16,440
Alberta	23,914	29,808	38,912	53,356	58,589	53,069	53,370
Colombie-Britannique	9,015	12,221	13,214	16,179	13,745	18,300	14,320
Les dix provinces	182,189	236,744	308,965	404,880	438,526	469,680	464,701

Sauf correction du chiffre définitif de la baisse des recettes fédérales et sous réserve de la vérification finale des dépenses de fonctionnement admissibles.

TRANSLATION BUREAU - BUREAU DES TRADUCTIONS

Appendix G
Annex G

PRODUCTION - 1973-1974

Section	Words translated inside Mots traduits à l'intérieur			Words translated outside Mots traduits à l'extérieur			TOTAL E and F A et F	Service Hours/Heures	TOTAL E - F A - F	TOTAL F - E F - A
	E - F A - F	F - E F - A	Total	E - F A - F	F - E F - A	Total				
Recherche et Perfectionnement Research & Development	638,221	---	638,221	---	---	---	638,221	64,329.50	638,221	---
Opérations générales General Operations	69,406,476	11,581,698	80,988,174	10,083,454	2,802,620	12,886,074	93,874,248	262,358.25	79,489,930	14,384,318
Opérations spéciales Special Operations	19,685,239	4,573,052	24,258,291	609,439	35,255	644,694	24,902,985	107,644.75	20,294,678	4,608,307
Opérations régionales Regional Operations	26,646,737	5,192,867	31,839,604	3,893,537	18,160	3,911,697	35,751,301	134,483.00	30,540,274	5,211,027
Total Bureau: Engl. et français English & French	116,376,673	21,347,617	137,724,290	14,586,430	2,856,035	17,442,465	155,166,755	568,815.50	130,963,103	24,203,652
	F.L. - E. L.é. - A.	E. - F.L. A. - L.é.	Total	F.L. - E. L.é. - A.	E. - F.L. A. - L.é.	Total	Total E. and F.L. A. et L.é.		Total F.L. - E. L.é. - A.	Total E. - F.L. A. - L.é.
Opér. rég.: Div. services multil. Reg. Oper.: Multil. Serv. Div.	3,979,630	618,099	4,597,729	12,710,663	859,595	13,570,258	18,167,987	32,876.75	16,690,293	1,477,694
Total global) Grand Total) Bureau	120,356,303	21,965,716	142,322,019	27,297,093	3,715,630	31,012,723	173,334,742	601,692.25	147,653,396	25,681,346

CITIZENSHIP REGISTRATION FOR THE YEARS 1947-74

APPENDIX H
ANNEXE H

ENREGISTREMENT DE LA CITOYENNETE POUR LES ANNEES 1947-74 ^{1/}

CITIZENSHIP CERTIFICATES ISSUED TO CANADIANS BY:
CERTIFICATS DE CITOYENNETE EMIS AUX CANADIENS PAR:

	1947-71	71/72	72/73	73/74
BIRTH-NAISSANCE	50,163	4,853	4,110	5,464
NATURALIZATIONS-NATURALISATIONS	67,620	2,033	2,181	2,117
MARRIAGE-MARIAGE	23,031	2,797	3,010	2,909
DOMICILE-RESIDENCE	88,516	17,628	20,134	21,451
TO REMOVE DOUBT-POUR DISSIPER LES DOUTES	243	6	5	28
RESUMPTION-REINTEGRATION	1,287	1	-	7
REPLACEMENT-REPLACEMENT	40,719	4,991	5,421	4,900
MINIATURES-CERTIFICATS PETIT FORMAT	692,487	66,231	80,813	97,037
<u>TOTAL ISSUED-DISTRIBUTION TOTAL</u>	<u>964,066</u>	<u>98,540</u>	<u>115,674</u>	<u>133,913</u>

CITIZENSHIP CERTIFICATES GRANTED TO BRITISH:
CERTIFICATS DE CITOYENNETE ACCORDES AUX BRITANNIQUES:

ADULTS-ADULTES	160,595	18,192	27,720	34,498
MINORS-MINEURS	36,108	4,535	6,632	7,646
ADOPTED OR LEGITIMATED-ADOPTES OU LEGITIMES	857	14	17	13
<u>TOTAL BRITISH-TOTAL (BRITANNIQUES)</u>	<u>197,560</u>	<u>22,741</u>	<u>34,369</u>	<u>42,157</u>

CITIZENSHIP CERTIFICATES GRANTED TO ALIENS:
CERTIFICATS DE CITOYENNETE ACCORDES AUX ETRANGERS

ADULTS-ADULTES	776,950	36,003	45,656	58,583
MINORS-MINEURS	175,675	7,984	9,221	10,798
ADOPTED OR LEGITIMATED-ADOPTES OU LEGITIMES	3,253	12	29	37
RE-ACQUISITION OF STATUS-RE-ACQUISITION DE CITOYENNETE	11,004	621	625	662
<u>TOTAL ALIEN-TOTAL D'ETRANGERS</u>	<u>966,882</u>	<u>44,620</u>	<u>55,531</u>	<u>70,080</u>

<u>TOTAL GRANTED-TOTAL ACCORDE</u>	<u>1,164,442</u>	<u>67,361</u>	<u>89,900</u>	<u>112,237</u>
<u>TOTAL GRANTED & ISSUED-TOTAL ACCORDE ET DISTRIBUE</u>	<u>2,128,508</u>	<u>165,901</u>	<u>205,574</u>	<u>246,150</u>

MISCELLANEOUS-DIVERS:

RETENTION-RETENTION	3,636	341	361	396
REG. OF BIRTH ABROAD-ENRG. DE LA NAISSANCE A L'ETRANGER	96,879	6,233	5,312	4,755
EXTENSION-PROLONGATIONS	1,194	-	-	-
LOSS BY ALIENATION-PERTE PAR L'ACQUISITON D'UNE NATIONALITE ETRANGERE	8,596	654	656	522
RENUNCIATION-RENONCIATION	23	-	-	-
REVOCATION-REVOCATION	1,533	5	-	-

1. LOSS BY ALIENATION: These figures are by calendar year. PERTE PAR L'ACQUISITION D'UNE NATIONALITE ENTRANGERE:
Ces chiffres sont par année financière.

Personnes ayant obtenu un certificat de citoyenneté
canadienne
selon le pays d'allégeance antérieure et la période d'immigration

	Total	Avant 1931	1931- 1945	1946- 1950	1951- 1955	1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1973	Personnes nées au Canada ¹
Ensemble des pays ²	104,697	886	376	3,979	11,045	17,547	18,222	50,843	1,300	499
Pays du Commonwealth britannique	38,631	109	131	2,804	5,177	6,780	6,652	16,620	352	6
Australie	417	1	-	21	51	74	91	174	5	-
Barbades	439	4	2	17	46	73	76	213	6	2
Bermudes	29	-	-	1	3	5	5	14	1	-
Honduras britannique	15	-	-	-	2	3	3	7	-	-
Antilles britannique	2,360	-	5	14	50	115	517	1,628	31	-
Brunei	10	-	-	-	1	2	2	5	-	-
Ceylan	125	-	-	1	1	2	24	97	-	-
Chypre	218	-	-	-	3	2	43	169	1	-
Iles Fidji	132	1	1	5	14	22	23	64	1	1
Ghana	18	-	-	1	2	3	3	9	-	-
Guyane	724	1	-	-	13	30	135	537	8	-
Hong Kong	1,524	1	-	5	11	17	117	1,319	54	-
Inde	2,779	2	1	15	35	57	318	2,257	94	-
Jamaïque	1,219	10	5	46	129	204	212	592	18	3
Kenya	148	-	-	1	2	2	13	128	2	-
Malaysie	139	-	-	2	3	7	13	109	5	-
Malte	419	-	-	52	119	79	113	56	-	-
Nouvelle Zélande	163	-	1	12	10	26	36	76	2	-
Nigeria	24	-	-	-	-	3	5	10	6	-
Pakistan	519	-	-	-	1	2	71	435	10	-
Rhodésie	52	-	-	1	2	4	24	21	-	-
Singapour	60	-	-	-	2	4	5	47	2	-
Tanzanie	65	-	-	-	-	-	1	63	1	-
Uganda	24	-	-	1	3	4	4	12	-	-
Royaume-Uni ³	26,975	89	116	2,607	4,671	6,034	4,792	8,562	104	-
Zambie	11	-	-	1	1	2	2	5	-	-
Autres	23	-	-	1	2	4	4	11	1	-

	Total	Avant 1931	1931- 1945	1946- 1950	1951- 1955	1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1973	Personnes nées au Canada ¹
Etats-Unis	3,381	294	109	136	185	324	499	1,479	99	256
Pays européens	48,330	453	124	1,008	5,555	10,136	9,859	20,481	485	229
Autriche	636	23	1	25	148	178	76	167	3	15
Belgique	633	8	1	17	87	165	102	245	5	3
Bulgarie	60	-	-	-	1	4	2	50	3	-
Tchécoslovaquie	734	19	28	12	28	8	11	610	12	6
Danemark	617	11	3	15	91	284	80	114	1	18
Finlande	536	28	1	6	67	162	73	188	3	8
France	2,859	10	4	33	288	360	462	1,669	32	1
Allemagne	5,233	33	4	144	1,258	1,551	959	1,230	33	21
Grèce	5,051	5	1	10	119	568	1,494	2,814	40	-
Hongrie	1,372	18	9	16	36	390	107	706	82	8
République d'Irlande	1,209	3	1	68	245	374	181	332	5	-
Italie	13,333	20	7	115	1,803	4,271	3,499	3,545	44	29
Luxembourg	18	-	-	-	2	3	1	11	1	-
Pays-Bas	3,129	12	2	163	900	758	370	897	16	11
Norvège	179	27	1	8	32	44	16	32	-	19
Pologne	2,001	90	43	200	109	169	454	819	81	36
Portugal	3,157	-	-	1	39	476	1,083	1,532	26	-
Roumanie	188	18	-	6	12	4	6	128	8	6
Espagne	598	1	-	1	9	49	140	391	7	-
Suède	161	18	-	6	30	28	14	48	-	17
Switzerland	659	7	2	8	44	50	109	419	9	11
Turquie	382	2	-	1	2	7	78	288	3	1
U.R.S.S. 4	675	85	7	138	146	44	48	178	15	14
Yougoslavie	4,905	15	9	15	58	188	493	4,066	56	5
Autres	5	-	-	-	1	1	1	2	-	-

	Total	Avant 1931	1931- 1945	1946- 1950	1951- 1955	1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1973	Personnes nées au ₁ Canada
Pays de l'Asie	9,843	27	10	21	66	168	734	8,526	286	5
Birmanie	33	-	-	-	-	1	1	29	2	-
Chine	3,226	15	4	15	37	89	265	2,688	110	3
Indonésie	129	-	-	-	1	-	5	122	-	1
Iran	125	-	-	-	-	-	18	103	4	-
Irak	128	-	-	-	-	-	8	117	3	-
Israël	1,360	-	1	-	-	8	46	1,282	23	-
Japon	343	9	5	1	3	26	46	240	13	-
Jordanie	236	-	-	-	-	-	6	223	7	-
Corée	611	-	-	-	-	-	11	586	14	-
Liban	963	3	-	1	16	30	77	794	41	1
Philippines	2,075	-	-	1	1	-	221	1,819	33	-
Syrie	443	-	-	-	-	-	7	425	11	-
T'Ai-Wan	52	-	-	2	6	9	9	25	1	-
Viet-Nam	98	-	-	-	-	1	10	63	24	-
Autres	21	-	-	1	2	4	4	10	-	-
Pays d'Amérique du Sud	740	2	1	3	23	54	154	483	20	-
Argentine	200	1	-	1	4	20	65	108	1	-
Bolivie	16	-	-	-	-	2	1	11	2	-
Brésil	158	-	-	2	3	7	26	116	4	-
Chili	63	1	-	-	3	4	7	44	4	-
Colombie	44	-	-	-	-	3	4	35	2	-
Paraguay	115	-	-	-	9	14	26	65	1	-
Pérou	31	-	1	-	-	-	8	18	4	-
Uruguay	40	-	-	-	-	-	4	36	-	-
Venezuela	63	-	-	-	4	3	11	43	2	-
Autres	10	-	-	-	-	1	2	7	-	-

	Total	Avant 1931	1931- 1945	1946- 1950	1951- 1955	1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1973	Personnes nées au ¹ Canada
Autres pays ⁵	3,772	1	1	7	39	85	324	3,254	58	3
Algérie	25	-	-	-	-	1	1	23	-	-
Cuba	38	-	-	-	-	1	4	29	4	-
République Dominicaine	11	-	-	-	1	4	1	4	1	-
Haiti	331	-	-	-	-	3	49	266	13	-
Ile Maurice	43	-	-	2	5	7	8	21	-	-
Mexique	124	1	1	1	9	11	19	63	19	-
Maroc	804	-	-	-	-	9	49	743	2	1
Soudan	15	-	-	-	2	3	3	7	-	-
Tunisie	42	-	-	-	-	1	-	41	-	-
Union sud-africaine	690	-	-	2	17	32	104	530	4	1
République arabe unie	1,600	-	-	-	-	5	77	1,503	14	1
Autres	49	-	-	2	5	8	9	24	1	-

1. Les femmes qui avaient perdu la citoyenneté canadienne par suite de leur mariage au 1^{er} janvier 1947 figurent dans cette colonne.
2. Ne sont indiqués que les pays dont 10 ressortissants ou plus ont acquis la citoyenneté canadienne en 1973.
3. Le Royaume Uni comprend l'Angleterre, l'Irlande du Nord, l'Ecosse et Galles.
4. l'U.R.S.S. comprend l'Estonie, Lettonie, Lituanie et l'Ukraine.
5. "Autres pays" comprennent les pays d'Afrique, de l'Amérique centrale et de l'Océanie à l'extérieur du Commonwealth britannique.